

Paris, le 18 novembre 2010

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2010
DU CONSEIL DE QUARTIER AUTEUIL- SUD

Le trente septembre deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis à l'école élémentaire Murat.

Etaient présents :

Mme Nicole MONIER, Adjoint au Maire du 16^e chargée des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud, Mme Laurence DREYFUSS, Conseiller de Paris.

M. Fabien SANQUER, Directeur de Cabinet de Claude GOASGUEN. M. MARCIANO, Commissaire central Adjoint du 16^e, Mme HUNTER, Major, M.DECANT, Chef de la 4^{ème} section territoriale de voirie, M.GILLERON, Directeur du service de propreté 16^{ème}, M. Vincent GOSSARD, Chargé de mission au cabinet du Maire.

M. Antoine DUFOUR, Mme Elsa ORTEGA (suppléante de Mme GAUDISSERT), Mme Suzanne BABEY (suppléante de Mme GROS), Mme Françoise JAVEL, Mme Michèle RAYER, Mme Arlette du CHESNE de GRAND-HAN, Mme Martine MARTIN, Mme Béryl VEILLET

Etaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre AURIACOMBE, M. Thomas LAURET

M. Eric de NOUEL, Inter-Jeunes, M. Jean-Michel SORLIN, M. Olivier de HONDT, M. Gaëtan de SALVATORE M. Frédéric BOUSCARLE, Mme Jany MONDOLONI, Mlle Priscilla PIERRE.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2010.

M. DUFOUR estime que son intervention concernant la stigmatisation des habitants des HLM est placée hors contexte dans le compte-rendu du 25 mars dernier.

Mme MONIER répond que cela sera corrigé.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Sécurité du quartier :

Mme MONIER excuse M. GACHET, nouvel Adjoint au Maire en charge de la sécurité, retenu au Ministère de l'Intérieur. M. GACHET sera présent au 2^{ème} Comité de Sécurité qui aura lieu au Centre d'Animation le 22 octobre prochain à 10 heures. Mme MONIER indique que l'objet de sa présence était de dire aux conseillers de quartier de signaler les problèmes qui se posent dans le domaine de la sécurité pour les faire remonter vers les autorités policières et judiciaires. Elle informe le conseil que la lettre d'information mensuelle n°1 « 16 l'arrondissement qui s'engage pour la sécurité » est à la disposition de tous, à la sortie du conseil de quartier.

M. MARCIANO fait un point de situation générale sur la Porte de Saint Cloud : toute son attention est portée sur ce secteur. Les interventions de lutte contre la délinquance se multiplient, ainsi que le plan antivol par effraction et les opérations de contrôle routier. De plus, la surveillance par des effectifs en civil, non visibles, est renforcée. Sur le plan de l'ambiance et des interventions relevées, il n'y a pas eu d'évolution significative et pas plus de délinquance violente.

M. DUFOUR demande si le commissariat a reçu des témoignages concernant l'affaire d'agression d'un automobiliste fin juillet qui avait fait l'objet d'un appel à témoin. Il a le sentiment qu'il y a souvent des incivilités à la base des actes de violence et en constate davantage au niveau de la porte de Saint Cloud, qu'à Boulogne.

M. SANQUER répond qu'il y a une différence d'approche entre la Mairie de Paris et Boulogne. La politique de suppression de la Mairie de Paris, de places de parking, mène à un stationnement sauvage difficile à contrôler. M. SANQUER remercie M. DECANT qui tente, chaque fois que possible de trouver des opportunités de création de quelques nouvelles places, même si cela est difficile à entreprendre et si cela ne comble pas les suppressions imposées par la Ville.

M. MARCIANO indique que la majorité de la délinquance vient de personnes extérieures à l'arrondissement. Les interventions sur ce secteur sont plutôt classiques, il n'y a pas de caractéristiques particulières.

Mme JAVEL signale que rue Claude Farrère, des enfants se sont fait poursuivre par des supporters, la fréquentation dans ce secteur est douteuse. De plus, une personne de son immeuble a été agressée.

M. MARCIANO précise qu'une vigilance particulière est apportée aux abords des établissements scolaires.

Une personne du public demande si des caméras sont installées aux abords des établissements scolaires.

M. MARCIANO répond que la surveillance interne des établissements ne relève pas de la compétence de la police.

M. SANQUER rappelle qu'un plan parisien de vidéo surveillance est en cours d'élaboration par la Préfecture de Police. Une centaine de caméras seront positionnées sur des points de délinquance ou d'incivilité particuliers, sur les points les plus sensibles, notamment autour du Trocadéro. Il précise que ce plan prend en compte les libertés individuelles dans le cadre de la loi informatique et liberté.

Un déploiement du dispositif est prévu fin 2011 sur Paris avec un centre de vision localisé dans les commissariats locaux.

Mme VEILLET demande quelle est l'attitude à tenir en cas de dégradation dans les parkings d'immeubles et de vols de pièces détachées de voitures. Dans son immeuble, des caméras installées ont révélé que des intrusions de nuit avaient lieu entre 22h30 et 4 heures du matin. Des plaintes ont été déposées au commissariat, ainsi que des films sur une clé USB ; il a été répondu qu'aucune action ne pouvait être envisagée.

M. MARCIANO répond que tout dépend des éléments fournis. L'intrusion d'un véhicule dans un parking ne signifie pas qu'il y eu infraction. Il est difficile de prouver un vol à la roulotte sans flagrant délit. M. MARCIANO précise que les fonctionnaires de police ne peuvent exploiter une clé USB venant de l'extérieur pour des raisons de sécurité informatique. Il note l'adresse des infractions : 133 avenue de Versailles.

Une personne du public souhaite connaître les emplacements des caméras de surveillance.

M. MARCIANO indique qu'elles sont situées aux points stratégiques et qu'il ne peut, pour des raisons évidentes, dévoiler leurs emplacements.

Mme RAYER, Présidente de l'association des commerçants, boulangère avenue de Versailles, signale le cas d'un braquage récent où la police a mis plus de ¾ d'heures à arriver.

M. MARCIANO répond que c'est regrettable et précise qu'il est probable que les équipages étaient déjà en place sur d'autres interventions.

3- Problèmes liés aux activités du Parc des Princes

Mme MARTIN signale que des véhicules sont enlevés à 8 heures du matin, les soirs de match.

M. MARCIANO indique que c'est la Direction de l'Ordre Public qui est compétente dans ce domaine.

Mme JAVEL souligne que les riverains sont exaspérés par le bruit, surtout le samedi matin, suite à la pose matinale de barrière les soirs de match.

M. SANQUER propose de saisir une nouvelle fois la Préfecture de Police.

4- Révision du règlement des étalages et terrasses.

M. SANQUER indique que Claude GOASGUEN a reçu ce projet cet été, de la Mairie de Paris, demandant un arbitrage de la part des mairies d'arrondissements fin septembre 2010. Claude GOASGUEN a préféré saisir l'ensemble de conseils de quartiers pour qu'ils prennent connaissance de ce dossier.

Mme MONIER informe que les règlements ne sont pas toujours suivis et que ce sont toujours les mêmes individus qui commettent les mêmes infractions.

M. GOSSARD précise que ce règlement va dans le sens d'un assouplissement des règles, plus particulièrement pour les créations de contre-étalages, tout en laissant une obligation de passage. Il invite les conseils de quartier à faire remonter leurs observations.

Mme RAYER demande si le mobilier des terrasses doit être retiré la nuit.

M. GOSSARD répond que tout doit être rentré à la fermeture des établissements et que seul le commissariat de police est habilité à verbaliser.

M. DUFOUR fait remarquer que l'ancien règlement n'était pas respecté et que certains commerçants pensent que le montant de la contravention n'est pas dissuasif.

M. GOSSARD informe que la classe de contravention est fixée au niveau national et admet que le montant de la contravention n'est pas toujours dissuasif, surtout vis-à-vis des établissements réalisant un gros chiffre d'affaire.

5- Aménagement de la porte de Saint-Cloud.

Mme MONIER rappelle que les différents travaux ont été évoqués lors du précédent conseil de quartier. Il s'agissait de différents aménagements afin de répondre à une demande des parents d'élèves pour faciliter la traversée des piétons.

M. DUFOUR rappelle que les travaux étaient attendus par l'ensemble des riverains mais il semble que la réalisation soit un peu loin des attentes, notamment en ce qui concerne les finitions.

M. DECANT répond que les services ont utilisées une technique spécifique qui peut donner l'impression de mauvaises finitions dans un premier temps mais qui au contraire, à plus long terme, donne des aménagements de meilleure qualité.

M. DUFOUR a remarqué que des comptages ont été réalisés rue Abel Ferry.

M. DECANT répond que c'est la règle lorsqu'il y a un changement de circulation.

M. DUFOUR rappelle que avenue Marcel Doret, en l'absence de feu, les piétons doivent se retourner pour visualiser les voitures qui arrivent et que cela est dangereux.

6- Travaux du stade Jean Bouin.

Mme MARTIN demande quelles sont les dates des travaux.

M. GOSSARD répond que les travaux de terrassement ont commencé et la livraison du futur stade est prévue au printemps 2013.

Mme JAVEL signale la dangerosité de la traversée piétonne installée dans le cadre des travaux, face à la piscine Molitor.

M. DECANT en prend note.

Mme JAVEL affirme que la poussière est très gênante et les nuisances sonores très dérangeantes : les travaux commencent à partir de 6h30 du matin.

M. DECANT signale que sur la lettre de juillet 2010, les travaux devaient commencer à 7h30 et que la poussière devait être arrosée.

M. GOSSARD précise que la réglementation de la Préfecture de Police indique que les travaux peuvent avoir lieu, en semaine de 7 heures à 22 heures, et de 8 heures à 20 heures le samedi et sont interdits le dimanche sauf autorisation expresse de la Préfecture de Police.

M. DECANT rappellera à ses obligations le chef de chantier.

7- Propreté du quartier.

M. DUFOUR aborde le problème de la gestion des ordures du Franprix, avenue de Versailles. Celui-ci, ayant étendu récemment sa surface commerciale, stocke ses déchets rue Le Marois : une heure après la sortie des poubelles, le trottoir est impraticable.

M. GILLERON rappelle que les commerces comme Franprix sont libres de passer des contrats pour la collecte des déchets avec la Ville de Paris ou un prestataire privé. Les bacs doivent être sortis une heure avant la collecte prévue à 10h30, pour cause de circulation trop importante plus tôt. Il a été constaté que les bacs sont déposés entre 7 heures et 8 heures. Depuis avril 2010, deux procès verbaux ont été dressés à l'égard de Franprix. Se pose parallèlement la question du dépôt de vracs à côté des bacs, dus au phénomène de fouilles. M. GILLERON indique que dans le 19^{ème} arrondissement, des bacs operculés ont été testés, mais sans grand succès, les bacs étant le plus souvent cassés, l'essai est donc mitigé. D'autres méthodes sont à l'étude. Il y a également des dépôts sauvages qui sont le fait de riverain.

M. DUFOUR demande pourquoi les déchets ne peuvent pas être déposés avenue de Versailles.

M. GILLERON répond que pour des questions de traversée du magasin et donc d'hygiène, le dépôt ne peut pas être réalisé avenue de Versailles.

Mme MARTIN évoque le manque de propreté entre la rue Michel Ange et la rue du Général Delestraint.

M. GILLERON signale que ce groupe de rues est le plus nettoyé de l'arrondissement, pour des rues non commerçantes : cinq balayages par semaine, deux lavages et deux interventions eau chaude par mois. Aujourd'hui, techniquement la situation s'est améliorée, mais ce n'est pas suffisant, car il reste beaucoup d'incivilités dans ce secteur.

Mme MARTIN a remarqué des dépôts sauvages d'encombrants permanents suite aux nombreux déménagements, ainsi qu'un niveau de saleté élevé.

M. GILLERON indique que le taux de rendez-vous de ramassage est de 45% sur le 16^{ème} arrondissement, mais de seulement 25% sur Auteuil Sud.

Une personne du public, habitant rue du Général Malleterre, signale que le nombre de poubelles avec des débris au sol est important dans ce secteur. Les balayeurs semblent préférer téléphoner que de balayer, la situation du 16^{ème} sud est catastrophique au niveau de la propreté.

M. GILLERON estime que les balayeurs du 16^{ème} sud ne sont pas plus mauvais que ceux du 16^{ème} nord et qu'il reste ouvert à toutes remarques concernant d'éventuels problèmes.

M. GILLERON rappelle qu'il existe trois types de balayage :

-un balayage cantonnier qui concerne les déchets dans les caniveaux

-un balayage en binôme qui permet d'enlever le plus gros des déchets, effectué souvent l'après-midi.

-un balayage en équipe avec 5 à 10 agents.

Suite au plan de propreté datant de 2007, certaines rues sont plus nettoyées que d'autres :

-une rue de catégorie moyenne sera balayée de 3 à 5 fois par semaine avec un ou deux lavages

-des rues très commerçantes comme Auteuil ou Passy, seront balayées 8 à 9 fois par semaine, avec 3 ou 4 lavages.

M. GILLERON fait remarquer que le nombre de bennes a diminué, ce qui permet d'avoir plus d'agents disponibles pour le balayage.

Une riveraine du pont du Garigliano se plaint de la propreté du secteur. Elle estime que le quartier est très sale, en particulier sous le pont, insalubre.

M. GILLERON répond que la configuration du lieu est propice au dépôt d'objets encombrants, et que le lieu est nettoyé une fois toutes les semaines et que depuis avril, quatre agents interviennent le dimanche matin.

M. SANQUER indique que tout le monde se mobilise sur le problème de la propreté : les habitants, les enfants. Claude GOASGUEN visite les écoles afin de mobiliser les enfants sur ce point crucial. M. SANQUER ajoute que la Ville de Paris n'aide pas les mairies d'arrondissement sur ce point. La privatisation de la collecte dans le 19^e devait permettre le redéploiement d'agents affectés à l'entretien des rues. Même avec sept agents de plus, la Mairie du 16^{ème} a quand même perdu des heures de propreté suite au passage des 39 heures aux 35 heures.

Une personne du public, demande pourquoi les conditions de verbalisation des déjections canines ont évolué en passant de 180 à 35 euros.

M. GOSSARD répond que cela résulte d'une décision nationale modifiant la classe de contravention dont relèvent ces infractions. Toutefois, cette évolution permet une verbalisation plus facile.

Il annonce que la semaine du 5 octobre aura lieu la « Faites de la Propreté ».

8- Augmentation du nombre de pigeons.

Mme RAYER a remarqué que le nombre de pigeons a globalement diminué porte de Saint Cloud, mais augmenté du côté du marché.

M. GILLERON rappelle que le pigeonnier qui a été installé avenue Dode de la Brunerie, au dessus du périphérique permet de réguler la population. L'information faite aux nourrisseurs n'a pas eu le résultat escompté, car ils n'ont pas pris les consignes en considération, notamment les nourrisseurs SDF qui ont fixé plusieurs points de nourrissage des pigeons.

Mme VEILLET, Administrateur de l'Hôpital Sainte Péline, signale une augmentation du nombre de pigeons dans le parc de l'hôpital, alors qu'il n'y a pas de nourrisseur.

Mme MONIER estime que la solution est d'installer un nouveau pigeonnier.

M. GILLERON pense que la solution est plutôt d'agir sur les nourrisseurs, car trouver de nouveaux endroits pour installer des pigeonniers est complexe, les riverains y étant en général opposés.

Une riveraine du 30 rue Claude Lorrain se plaint de la saleté du candélabre situé devant la fenêtre de sa cuisine.

M. GILLERON répond que les candélabres sont repeints tous les 5 ans et nettoyés deux fois entre ces périodes. Il précise que les candélabres peuvent être nettoyés sur signalement avec la possibilité de faire poser des picots.

9- Animations des conseils de quartier

Mme MONIER annonce que le vide grenier organisé au parc Sainte Périne a connu un grand succès.

M. DUFOUR s'étonne que le thème d'origine de la petite enfance n'ait pas été conservé.

Mme MONIER explique qu'un vide grenier petite enfance avait été organisé par les conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud et que la demande était très forte pour un vide grenier classique.

M. DUFOUR regrette d'avoir été mis devant le fait accompli, d'autant plus qu'il est membre de la commission animation.

Mme MONIER répond qu'il est difficile de satisfaire tout le monde mais qu'elle essaye d'en contenter un maximum.

Mme MONIER annonce la reconduction du ciné club et prévient que la séance du mois de décembre sera réservée aux enfants des centres de loisirs et accompagnée d'un goûter. La prochaine séance « Un américain à Paris » aura lieu le 12 octobre à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Auteuil Nord et Auteuil Sud